



COMMUNE DE MONTMIRAIL

Procès-verbal du Conseil municipal du 27 février 2024

Le vingt-sept février mille vingt-quatre, le conseil de la ville de Montmirail s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, maire

Présents : Coralie ADNOT, Mohamed BENAHMED, Elisabeth BENARD, Karine BOCQUET, Claudette BOUCHÉ, Juan GARCIA RODRIGUEZ, Christine GUIMAREY, Marie-Claude HIMMESOETE, Valérie JACQUINOT, Jean-Pierre SCHANG, Dominique THUAULT, Ludovic VAN WAESBERGE, Etienne DHUICQ

Absents excusés : Bernard CRÉPIN, Céline FAGOT, Nelly GRIFFON, Sébastien VERDRU

Absents représentés : Claudine ZUBER donne pouvoir à Dominique THUAULT
Secrétaire de séance : Coralie ADNOT

N° 2024-100147 Affaires générales : avis sur le parc éolien de Morsains

Mr Etienne DHUICQ ne prend pas part au vote

Vu l'article L2121-21 du CGCT,

Vu les articles L123-1 à L123-19 et R123-1 à R123-24 et R.512-14 du Code de l'environnement relatifs aux enquêtes publiques,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2024 décidant l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale concernant le parc éolien dit « parc éolien de Morsains » sur le territoire de Morsains,

Vu le dossier d'enquête publique transmis pour avis à la commune de Montmirail,

Considérant que ce projet de parc éolien est présenté par la société SARL MORSAINS ENERGIES, filiale du groupe VALOREM en vue d'obtenir l'autorisation de construire et d'exploiter un parc éolien de 4 éoliennes et 1 poste de livraison,

Considérant que l'enquête publique a lieu du jeudi 22 février 2024 à 10h00 au mardi 26 mars 2024 à 15h30,

Considérant que M. le Préfet de La Marne sollicite l'avis du conseil municipal, dans le cadre de cette enquête publique, conformément à l'article R181-38 du Code de l'environnement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, émet un avis favorable au projet du parc éolien « les Morsains » à l'unanimité des votes exprimés (abstention : Karine Bocquet, Jean-Pierre Schang, Christine Guimarey, Dominique Thuault, Elisabeth Benard, Ludovic Van Waesberge, et pouvoir de Claudine Zuber). Mr Etienne DHUICQ ne prend pas part au vote

N°2024-100148 Ressources humaines : protection sociale complémentaire- convention de participation à la prévoyance des agents

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis favorable rendu à l'unanimité par le Comité Social Territorial du 16 Janvier 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Donne mandat au Centre de gestion de la Marne, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

Donne mandat au Centre de gestion de la Marne pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance

Informations générales

Informations sur les décisions prises sur délégation du conseil municipal

OBJET	FOURNISEUR	DATE	Montant TTC
cloison PSM	STEELCASE	12/01/2024	7 296,00 €
fourniture peinture	ZOLPAN	23/01/2024	259,93 €
bancs bois avenue	ZOLPAN	23/01/2024	489,10 €
Défibrillateur	DL France DEFIB	25/01/2024	1 526,40 €
Sachet chiens	APRICO	26/01/2024	831,60 €
Feu Libération 2024	POUSSIERS D ETOILES	31/01/2024	3 930,00 €
Concert Libération 2024	KRYZENSKA	31/01/2024	2 800,00 €
Location minipelle	GUERIN	31/01/2024	726,00 €
Travaux complémentaire maçonnerie	GEERAERTS	31/01/2024	766,87 €
Fleurissement 2024	PEPINIERE CARRE	05/02/2024	1 405,81 €
Fourniture propreté PSM	DEPHI	05/02/2024	886,78 €
Panneau	RIBEIRO	06/02/2024	462,00 €
Rampe handinorme	HANDINORME	06/02/2024	489,48 €
Porte kiné PSM	TRENOIS DECAMPS	06/02/2024	444,24 €
Achat souffleur ST	CMM	06/02/2024	585,00 €
Achat motobineuse ST	CMM	06/02/2024	669,00 €
Plateau abaissable	CMM	06/02/2024	6 826,80 €
aménagement aire jeux et agrès de fitness	IMAJ	08/02/2024	5 292,00 €
Feu Fête nationale	POUSSIERS D ETOILES	09/02/2024	4 330,00 €
Concert Libération 2024	MOK'ART	05/02/2024	5 490,00 €
Fleurissement 2024	CHLORODIS	14/02/2024	1 650,36 €
Fourniture tuteurs / rondins	CHLORODIS	15/02/2024	1 150,80 €

fournitures	COBALYS	15/02/2024	909,60 €
moteur bi-cylindre ST	CMM	20/02/2024	4 002,11 €
conbi system ST	CMM	20/02/2024	469,09 €
electrovanne eau ST	MATHIEU FAYAT	20/02/2024	602,56 €
concert du 06,07,24	LIVEONE	20/02/2024	1 770,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

Coralie ADNOT

Etienne DHUICQ

Le secrétaire de séance

Le Maire



